



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Au Conseil communal de Founex

Préavis N° 042/2021-2026

**Demande de crédit complémentaire d'un
montant de CHF 25'000.00 en augmentation du
préavis N° 28/2016-2021 portant sur
l'acquisition et la réfection de la parcelle N°232
à l'Avenue de Bossey**

Responsabilité du dossier :

Environnement

Mme Christa von Wattenwyl - Municipale

Founex, le 28 octobre 2024

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Etat du chemin et travaux projetés	3
3.	Justificatif du dépassement	4
4.	Coût financier	4
5.	Conclusions	5

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Lors de sa séance du 7 novembre 2017, le conseil communal a approuvé le préavis N° 28/2016-2021, concernant l'acquisition et la réfection de la parcelle N° 232 située à l'Avenue de Bossey pour un montant de CHF 265'000.00.

La Municipalité avait ensuite décidé de réaliser une procédure CAMAC auprès des autorités cantonales pour permettre la réalisation des travaux. Lors de la mise à l'enquête du dossier, de nombreuses oppositions avaient été déposées. De plus, les positions des différents services cantonaux étaient très différentes concernant l'intervention sur les arbres. Pour les travaux liés au chemin, le service forêt a validé les travaux.

Les oppositions ont été levées mais, pour la coordination des services, la situation est bien plus compliquée et coûteuse en impliquant un relevé de tous les arbres sur la parcelle N° 232 et l'intervention d'un bureau d'étude en environnement. La Municipalité a donc décidé de stopper les démarches en 2021.

2. Etat du chemin et travaux projetés

Aujourd'hui, le chemin s'est considérablement dégradé et il devient difficile de circuler, même avec des véhicules d'entretien. En outre, les interventions ne sont plus suffisantes pour maintenir le chemin en bon état. L'évacuation des eaux n'est pas gérée et les pluies ravinent le tout-venant. Plusieurs interventions ont été réalisées en 2022, 2023 et 2024 en amenant approximativement 18 tonnes de matériaux qui ont malheureusement été ravinés et charriés par les eaux.

Il est donc souhaité de reprendre le chemin en maintenant la largeur prévue dans le préavis initial. Sur certaines portions, la route a la même largeur que l'existante. Sur d'autres, il y aura un élargissement du chemin nécessaire étant donné son faible gabarit. Des marques importantes réalisées par le passage des engins agricoles ont été constatées, raison pour laquelle le chemin doit être élargi.



L'évacuation des eaux sera retravaillée en mettant en place des traverses alpines. Cette intervention permettra à terme de réduire les dégâts sur le chemin tout en simplifiant l'entretien. Cependant, lors des travaux, une intervention devra être faite sur les banquettes herbeuses. Celles-ci seront partiellement décapées et notre passage sera malheureusement visible pendant quelques temps.

Une intervention a dû être réalisée par l'entreprise Girardi en 2022 car une partie d'un des canaux était entièrement bouchée et les drains des champs refoulaient sur le chemin. Cette intervention qui aurait dû être effectuée simultanément aux travaux représente un coût de CHF 9'441.00.

Ruissellement sur l'Avenue de Bossey, constaté le 11 octobre 2024

3. Justificatif du dépassement

Les offres ayant permis d'établir le préavis datent de fin 2017 et début 2018. Entre l'augmentation des coûts observée depuis 6 ans et la modification des quantités de matériaux, une actualisation de l'offre a été demandée auprès de l'entreprise adjudicatrice de l'époque, CBF broyage. Le nouveau montant est ainsi de CHF 123'000.00, auquel doit s'ajouter un divers et imprévu.

Cependant, ce dépassement ne dépend pas uniquement de cette augmentation des coûts. En résumé, il s'explique principalement selon les points suivants :

1. L'augmentation des coûts de ces dernières années, que cela concerne les transports, la main d'œuvre et les matériaux comme expliqué ci-dessus.
2. L'accentuation du ravinement sur ces dernières années. La quantité de grave non traitée nécessaire pour reprendre le chemin a augmentée de 150 tonnes.
3. La procédure CAMAC, la levée des oppositions et la conciliation des services cantonaux. Ce montant non prévu s'élève à CHF 12'711.00.
4. L'intervention réalisée par Girardi en 2022 pour un coût de CHF 9'441.00.

4. Coût financier

Situation du préavis

Pour expliquer ces montants, la situation financière est décomposée dans le premier tableau ci-dessous, dans lequel ont été reportés le montant et le détail poste par poste, en faisant référence au préavis initial.

Description	Montant en CHF TTC
Montant des travaux du préavis 28/17 voté	CHF 265'000.00
Frais d'acquisition de la parcelle	CHF 82'500.00
Travaux forestiers	CHF 37'873.04
Travaux de réfection du chemin d'accès	CHF 15'407.90
Création d'une zone de stationnement	CHF 0.00
Honoraires pour prestations de géomètre	CHF 6'135.00
Divers et imprévus	CHF 12'711.00
Montant des travaux du préavis 28/17 réalisés	CHF 154'626.94
Solde actuel	CHF 110'373.06

Montant des travaux

Partant d'un devis réactualisé de CHF 123'000.00, auquel a été ajouté un divers et imprévu de 10%, une déduction correspondant au solde actuel de CHF 110'373.06 est appliquée. L'on obtient ainsi un total TTC arrondi de CHF 25'000.00 selon le tableau ci-dessous, correspondant à l'augmentation faisant l'objet du présent préavis.

Description	Montant en CHF TTC
Montant des travaux restant selon offre CBF du 27.03.2024	CHF 123'000.00
Divers et imprévus de 10% sur les travaux restants	CHF 12'300.00
Déduction du solde actuel du préavis	CHF -110'373.06
Total TTC	CHF 24'926.94
Montant TTC arrondi	CHF 25'000.00

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 042/2021-2026, concernant le crédit complémentaire d'un montant de CHF 25'000.00 en augmentation du préavis N° 28/2016-2021 portant sur l'acquisition et la réfection de la parcelle N° 232 à l'Avenue de Bossey
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 042/2021-2026
- D'accorder** à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 25'000.00
- De financer** ce montant par la trésorerie courante
- D'amortir** cet investissement par un prélèvement sur le fonds de réserve pour « Constructions futures + autres investissements » N° 9282.003

Ainsi approuvé par la Municipalité le 28 octobre 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :
Lucie Kunz-Harris



le Secrétaire :
Daniel Brunner

la Municipale :
Christa von Wattenwyl

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N° 042/2021-2026 concernant la demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 25'000.00 en augmentation du préavis N° 028/2016-2021 portant sur l'acquisition et la réfection de la parcelle N°232 à l'Avenue de Bossey

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la commission des finances se sont réunis le 4 novembre 2024 à la demande de la Municipalité pour examiner le préavis susmentionné, en présence de Madame Lucie Kunz-Harris, Syndique, Madame Emmanuelle Moser-Lehr et Madame Christa von Wattenwyl, Municipales, Monsieur Laurent Kilchherr et Monsieur Hervé Mange, Municipaux ainsi que, Madame Samantha Kucharik, Boursière communale, Monsieur Daniel Brunner, Secrétaire Municipal, Monsieur Yann Le Mercier, chef de service. Le préavis 42/2021-2026 nous a été présenté par Madame Christa von Wattenwyl, Municipale en charge de l'environnement.

Après avoir entendu les réponses aux questions posées par la commission des finances, celle-ci s'est réunie à l'issue de la séance afin de discuter du présent rapport.

PREAMBULE

Le 7 novembre 2017, le conseil communal a adopté le préavis n° 28/2016-2021 autorisant l'achat ainsi que la réfection de la parcelle n° 232, avenue de Bossey, pour un montant de CHF 265'000.00. Les oppositions au projet ont été retirées, mais la coordination des travaux s'est avérée bien plus complexe et onéreuse que prévu. Il a fallu établir un inventaire complet des arbres sur la parcelle et solliciter l'avis d'experts environnementaux. Face à ces difficultés, la municipalité a décidé de mettre le projet en pause en 2021.

Aujourd'hui, l'état du chemin s'est considérablement dégradé et les interventions faites jusqu'à ce jour ne sont plus suffisantes pour maintenir le chemin en bon état.

DESCRIPTIF

Des CHF 265'000.00 libérés lors de l'approbation par le conseil du préavis N°28/2016-2021, des frais d'acquisition de la parcelle, des travaux de foresterie et de réfection, une création d'une zone de stationnement, des honoraires de géomètre et des imprévus ont réduit cette somme à ce jour à CHF 110'373.06. Néanmoins, le devis des travaux restants de CHF 123'000.00, augmenté des divers et imprévus de 10% de CHF 12'300.00, totalisent un montant de CHF 135'000.00. Ce dernier dépasse ainsi le solde actuel susmentionné d'un montant arrondi de CHF 25'000.00.

Ce dépassement s'explique principalement par l'augmentation des coûts depuis l'approbation du préavis n° 28/2016-2021, de l'accentuation de la dégradation du chemin, de la réalisation de la procédure CAMAC, de la levée des oppositions, de la conciliation avec les services cantonaux et d'une intervention réalisée par Girardi en 2022.

Les travaux restants consistent en une réfection du chemin principalement par son remblaiement et son élargissement partiel et en une amélioration de l'évacuation des eaux grâce à des traverses alpines.

REMARQUES ET CONCLUSIONS

Les remarques de la commission portent essentiellement sur la nécessité de mener une réflexion globale concernant les investissements à prévoir à la suite de l'approbation de ce préavis, à savoir : les frais d'entretien annuel de la route refaite, l'entretien futur des arbres de l'avenue en évitant de détériorer les réfections du présent préavis et enfin l'incidence éventuelle sur le projet de la Marjolaine en ce qui concerne la gestion et l'évacuation des eaux.

Prenant en considération ce qui précède, la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis N°042/2021-2026 concernant la demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 25'000.00 en augmentation du préavis N° 028/2016-2021 portant sur l'acquisition et la réfection de la parcelle N°232 à l'Avenue de Bossey.

Fait à Founex, le 22 novembre 2024.

Les membres de la Commission des finances :

Florence Wargnier

François Girardin

Alexandre Favero

Nicolas Debluë

Excusé : Robert Schmoll, Vincent Damba, Philippe Farine